

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 02 décembre 2019.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 08
Votants : 11*

Résultat du vote : Pour : 07 Contre : 04 Abstention : 00

**Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER — M. HILAIRE – M. GAUTHIER –
M. BOUNIARD - M. CORNET – Mme GRENIER – Mme PIQUEMAL.**

**Excusés : M. EUVRARD a donné procuration à M. BOUNIARD.
M. JOLLIVET a donné procuration à M. GAUTHIER.
Mme PEREZ a donné procuration à M. VOLLE.
Mme BEUGNET.**

Absents : Mme RAMUS, M. RIFFARD et Mme LEBRAT.

Monsieur Philippe BOUNIARD a été élu secrétaire.

Objet : Extension du réseau électrique Quartier St Pierre - Alimentation parcelle A 2029.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDE de l'Ardèche a la charge de réaliser, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le département de l'Ardèche et pour le compte de ses communes membres, les travaux d'électrification rurale.

Il présente l'étude réalisée par la SDE pour l'alimentation électrique de la parcelle cadastrée A 2029 située Quartier St Pierre.

Le Montant des travaux est estimé à 56 725,21 € HT pris en charge à 75 % par la SDE.

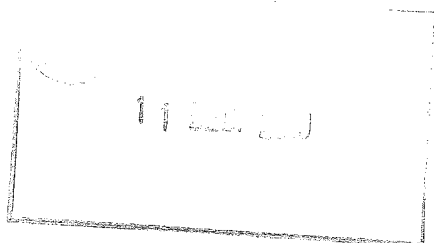
.../...

Le solde restant à la charge de la commune s'élève à 14 181,30 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DEMANDE** au SDE de réaliser les travaux d'extension du réseau électrique pour alimenter la parcelle A 2029 sise Quartier St Pierre.
- **PREND ACTE** que le montant prévisionnel de la participation communale est de 25 % du coût HT des travaux soit 14 181.30 €.
- **PRECISE** que cette participation sera versée sous forme d'une subvention d'équipement en une seule fois à la fin des travaux.
- **PRECISE** que conformément à la délibération n°2016/60, cette subvention sera amortie sur un an.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision sont prévus au BP 2019 sur le c/2041582.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 10 décembre 2019.



POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 11 décembre 2019.
LE MAIRE,
André VOLLE.

